



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil de la Polynésie Française

72, avenue Prince Hīnoi - BP 1362 - 98713 PAPEETE - Polynésie Française

Tél +689 87 77 78 28 – polynesie-francaise@987.medecin.fr

N° Tahiti 198960 - RIB 17469 00001 20639480000 58

Le Président

Papeete, le 30 janvier 2020

Objet : Lettre circulaire – Concours des médecins psychiatres à l'autorité publique
N/REF : 2020/21BJ - Affaire suivie par M. Suleiman ROUBI

Cher confrère,

En application des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale, qu'il s'agisse du stade de l'enquête préliminaire, et en tout cas en matière de délits et de crimes, le procureur de la République ou, sur autorisation, l'officier ou l'agent de police judiciaire, dûment habilités, ont recours, s'il y a lieu de procéder à des constatations ou à des examens techniques ou scientifiques, à toutes personnes qualifiées et les personnes ainsi appelées prêtent, par écrit, serment d'apporter leur concours à la justice en leur honneur et en leur conscience.

Dans la mesure où l'autorité publique se heurte actuellement à une carence des experts psychiatres assermentés sur le territoire de la Polynésie, nous vous demandons, par la présente, de bien vouloir faire acte de candidature auprès de monsieur le procureur de la République à l'adresse ci-après indiquée en vue d'exécuter, en qualité d'auxiliaire de justice, les missions ponctuelles qui vous seront assignées :
sec.pr.tpi-papeete@justice.fr

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de mes salutations confraternelles.

Dr Raymond BAGNIS